

Contrôle social et déviance, atelier animé par Claude Rousseau, IA-IPR de Créteil

Compte rendu : X. Rambaud

1. Comment le contrôle social s'exerce-t-il ?

Définition du contrôle social : activité visant à faire respecter les règles que s'est donnée une société, avec des sanctions en cas de transgressions de ces règles.

Question centrale : expliquer l'augmentation du poids du contrôle social formel (assuré par des institutions spécialisées et qui repose sur des règles de droit écrites, impersonnelles) **par rapport au contrôle social informel** (assuré dans le cadre d'interactions sociales non institutionnalisées, qui ne font pas l'objet de règles écrites, impersonnelles, comme les sourires blessants, les sarcasmes, remarques ironiques...).

Exemples de ce passage d'un contrôle social informel à un contrôle social formel :

- reconnaissance depuis 1992 du viol entre conjoints.
- loi sur l'interdiction des regroupements de jeunes au pied des immeubles, des graffitis, crottes de chien en dehors des emplacements prévus...

Exemples d'explications :

- augmentation de la passion de la sécurité
- civilisation des mœurs, la baisse des crimes, violences, rend celles qui restent insupportables...
- *lien avec chapitres sociologie : baisse du poids du contrôle social exercé par les groupes primaires de proximité (à relier à l'individualisme)*

Les nouvelles technologies modifient le contrôle social : radars, bracelets électroniques, vidéosurveillance / débats efficacité, effets négatifs / positifs... La sécurité progresse mais aussi l'omnisurveillance...

Effets du contrôle social :

- effet positif : **dissuasion** (les sanctions clarifient ce qui est normal et déviant, importance de l'automatisme de la sanction et la sévérité de la peine)
- effet négatif : **stigmatisation**, avec l'exclusion d'une partie de la société.

3.2 Quels sont les processus qui conduisent à la déviance ?

Objectif : comprendre la démarche du sociologue (surtout avec le chiffre noir de la délinquance)

La déviance est normale : la définition de nouvelles normes fait apparaître une nouvelle forme de déviance (fumer dans les lieux publics) : interaction entre contrôle social et déviance.

Les transgressions et les sanctions sont plus ou moins graves selon les sociétés (viol entre conjoint reconnu comme une déviance que depuis 1992 / devoir conjugal)

Nouveauté : déviance primaire / déviance secondaire (programme de recherche du sociologue Edwin Lemert (1912-1996) :

- **déviance primaire** = l'individu transgresse des éléments de son rôle sans être étiqueté et sans changer de rôle.
- **déviance secondaire** = l'individu transgresse son rôle, et réagit à son étiquetage par un changement radical de rôle s'opposant à la norme.
- la déviance primaire désigne la transgression de la norme
- la déviance secondaire désigne : la reconnaissance et la qualification de cette déviance par une instance de contrôle social. Ces théories expliquent comment une transgression est

repérée, stigmatisée par la société, et intériorisée par l'individu : Goffman, Becker avec l'étiquetage, la stigmatisation, la carrière du déviant, les entrepreneurs de morale...

La déviance primaire s'intéresse à la question : pourquoi un individu à tel moment transgresse une norme. Les théories de la transgression y répondent par l'approche de l'anomalie individuelle (criminels sexuels), culturaliste, inégalitariste (Merton), rationnelle-stratégique, affective, l'anomie (définitions différentes selon Durkheim, Merton, Thomas et Znaniecki avec la désorganisation sociale et morale...)

<http://laurent.mucchielli.free.fr/deviance.htm>

La déviance primaire n'aboutit pas forcément à une déviance secondaire : si l'individu déviant n'est pas reconnu par une instance.

3.3 Comment mesurer le niveau de la délinquance ?

Ici, on rentre encore plus dans la démarche du sociologue.

La délinquance est une sous-partie de la déviance, qui n'est pas fixée définitivement mais évolue avec le droit, l'activité des institutions.

Le sociologue n'a pas toutes les informations nécessaires à ses études, il doit construire ses outils, utiliser des outils de mesure qui n'ont pas été construits par lui ni pour ses études comme les statistiques de la délinquance fournies par la police. Outils à utiliser avec précaution.

Chiffre noir de la délinquance : ce sont tous les actes de délinquance qui ne sont comptabilisés (il faut qu'il y ait une victime identifiable, qui porte plainte, reconnue par la police, pas classée en main courante...).

Ainsi, le chiffre de la délinquance est inférieur à celui des **enquêtes de victimation**. L'écart entre les deux fait apparaître un taux de plainte qui varie dans le temps et selon le type de transgression (*les enquêtes de victimation ne montrent pas une augmentation de la délinquance, ce serait le taux de plainte qui augmenterait*). *Les enquêtes de délinquance auto-déclarées ne sont pas au programme.*

L'idée que la déviance entraîne de nouvelles normes n'apparaît pas dans le programme. On peut la traiter, par exemple dans l'étude de l'évolution du droit qui change un acte délinquant en un acte banal et inversement (avortement, dépénalisation du cannabis, fumer dans les lieux publics, conduire en état d'ébriété, ...)

Exemples d'activités : film de Raymond Depardon « Comparution immédiate » / petites vidéos de 3' sur le site de Laurent Mucchielli (<http://laurent.mucchielli.free.fr/deviance.htm>) / sortie dans les tribunaux / micro-délinquance réglée à l'intérieur des entreprises (vols entraînant démission sans porter plainte) ou des établissements scolaires...